



## MODALITES D'INSCRIPTION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

L'Association **HABITAT JEUNES DU CHOLETAIS** vous propose 3 résidences au choix, avec selon la résidence, des chambres meublées et/ou des studios meublés :

- Résidence Habitat Jeunes Les Pâquerettes à Cholet **COMPLET**
- Résidence Habitat Jeunes Centre Mauges à Beaupréau en Mauges **COMPLET**
- Résidence Habitat Jeunes L'Aiguil'Haj à Chemillé en Anjou

Toutes les infos sur les résidences sur le site internet [www.habitatjeunes-choletais.fr](http://www.habitatjeunes-choletais.fr)

### Les conditions d'inscription

Vous pouvez compléter une demande de logement uniquement aux conditions suivantes :

- ✓ Pour les **apprentis ou contrat de professionnalisation** : l'employeur doit être trouvé et l'inscription en formation confirmée
- ✓ Pour les **étudiants** : Confirmation d'admission Parcoursup
- ✓ Pour les **élèves de l'IRSS** : l'inscription en formation doit être confirmée

Il sera demandé en complément de la demande de logement :

1. un **justificatif d'inscription en formation** ("Validation inscription Parcoursup" pour les étudiants OU "Attestation d'inscription IRSS" OU "Courrier de promesse d'embauche" pour les apprentis) à envoyer par mail à : [logement@habitatjeunes-choletais.fr](mailto:logement@habitatjeunes-choletais.fr)
2. en quelques lignes, **expliquez pourquoi vous faites le choix d'un logement en Résidence Habitat Jeunes** plutôt qu'un logement locatif : à préciser dans "informations complémentaires" en page 5 de la demande de logement.

**Ces 2 éléments sont indispensables à l'étude de votre demande de logement. S'il manque un des éléments à votre demande, celle-ci ne pourra pas être étudiée.**

### Comment faire une demande de logement pour la rentrée 2020 ?

Pour les étudiants, **une fois que les conditions d'inscription ci-dessus sont validées pour vous**, alors vous pouvez compléter un formulaire de demande de logement à **partir du mercredi 3 juin 2020**

**8h00** sur le site internet : [www.habitatjeunes-choletais.fr/logement/nos-residences/](http://www.habitatjeunes-choletais.fr/logement/nos-residences/)

Pour les apprentis, contrat de professionnalisation et les élèves de l'IRSS, **une fois que les conditions d'inscription ci-dessus sont validées pour vous**, alors vous pouvez compléter un formulaire de demande de logement sur le site internet : [www.habitatjeunes-choletais.fr/logement/nos-residences/](http://www.habitatjeunes-choletais.fr/logement/nos-residences/)

### Délai de réponse à une demande de logement pour la rentrée

Chaque demande sera étudiée en commission d'admission. Si les conditions d'inscription sont réunies (justificatif fournis), la réponse interviendra au plus tard le 17 juillet 2020.